

« Vendredis de la pêche durable 2020 » Concours photo

Thème : « *La pêche, une part de l'identité des hommes et femmes de Wallis-et-Futuna* »

Te Gelu, mauli aga ote kaiga Uvea mo Futuna

Le fai feua, kole tasi ia vaega ole kaiga uvea mo futuna

PÊCHE CÔTIÈRE ET AQUACULTURE

«Les vendredis de la pêche durable»

13/11	20/11	27/11
Mua	Hihifo	Hahake

Photographes de tous bords, focus sur la pêche !

Concours photo

Un seul thème:
« La pêche, une part de l'identité des hommes et femmes de Wallis-et-Futuna »

Prolongé jusqu'au 15 septembre 2020

Pour participer, rien de plus simple, envoyez-nous vos photos accompagnées du formulaire d'inscription à:
service.peche@agripeche.wf

Un survol de l'île en ULM, un baptême de plongée et une e-formation photo à gagner

Crédit photo: Maitheiu Junke

Chaque participant, âgé d'au moins 13 ans au 27 novembre 2020 peut soumettre jusqu'à 3 photos. Les photos doivent être déposées au service de la pêche (tel:72 26 06) ou envoyées par mail à l'adresse service.peche@agripeche.wf avant le 15 septembre 2020. Les photos sélectionnées par le jury seront exposées lors des événements «Les vendredis de la pêche durable». Formulaire et règlement disponible en ligne: www.wallis-et-futuna.gouv.fr

PROTEGE

DIRECTION DE LA PÊCHE, DE LA FAUCONNERIE ET DE LA PÊCHE DE WALLIS-ET-FUTUNA

WALLIS-ET-FUTUNA

WALLIS-ET-FUTUNA

Pacific Community Communauté du Pacifique

France 2020

WALLIS-ET-FUTUNA

Concours organisé par :

Le service de la pêche et de gestion des ressources marines de Wallis et Futuna

Tel : 72 26 06 ou 82 26 06 ; Courriel : service.peche@agripeche.wf

REGLEMENT DU CONCOURS

Pour la première année des « vendredis de la pêche durable », le service de la pêche invite les photographes amateurs et professionnels à participer à son concours photos.

Les objectifs de ce concours sont :

1. De permettre à tous de s'exprimer sur un thème relatif à notre patrimoine ;
- 1- De valoriser l'expression artistique par le biais d'une exposition temporaire ;
- 2- De promouvoir la pêche durable de Wallis et de Futuna ainsi que le patrimoine naturel et culturel relatif à cette activité ;
- 3- De promouvoir Wallis et Futuna au-delà des frontières du territoire

Article 1 : Conditions générales de participation

Le concours est ouvert à tous. Le candidat photographe doit être âgé d'au moins 13 ans révolus au 27 novembre 2020. Les membres du jury ne sont pas autorisés à prendre part au concours. Aucun frais de participation n'est demandé. La soumission des photos doit être accompagnée du formulaire d'inscription fourni par le service.

Inscription et dépôt des clichés : jusqu'au 15 septembre inclus.

Article 2 : Thème

Le thème retenu pour cette édition est : « La pêche, une part de l'identité des hommes et femmes de Wallis-et-Futuna »

Chaque cliché doit être en rapport avec la pêche, sous tous les aspects que cela comprend et avoir été pris à Wallis ou à Futuna récemment.

Le concours, étant soutenu par le programme PROTEGE consacré à la pêche durable, les photographies obtenues en violation de la réglementation en vigueur ¹ en matière de pêche et d'environnement ne sont pas autorisées.

Le jury accordera une attention particulière aux photographies mettant en avant une exploitation durable des ressources marines.

Article 3 : Exigences techniques

Les photographies devront être soumises en format numérique à l'adresse mail : service.peche@agripeche.wf ou directement au service par clé USB.

Chaque candidat pourra soumettre au maximum 3 clichés

Le cliché devra être l'œuvre du photographe et non pas une reproduction ou une copie d'un cliché d'une tierce personne.

Un formulaire de demande de droit à l'image doit être fourni en supplément des clichés représentant des personnes physiques reconnaissables.

¹Informations disponibles auprès du service de la pêche

Le photomontage est interdit.

Sont autorisés le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

Aucune inscription ne doit figurer sur la face avant de la photographie (copyright, date, heure...)

Chaque photographie envoyée doit être accompagné d'un titre, du nom et des coordonnées de l'auteur et de la date approximative.

Chaque photographie doit être fournie au format .jpeg ou .raw, à la résolution minimum de 8MPx.

Article 4 : Le jury

Le jury appréciera les photographies sans être informés de l'identité des candidats. La présélection des clichés se basera sur le respect et la pertinence de la thématique, la composition, la créativité et l'originalité, ainsi que la qualité technique.

Présélection des 10 photos finalistes par un jury : fin septembre 2020

Article 5 : Droit de propriété intellectuelle

Chaque participant déclare être l'auteur exclusif de la photographie présentée et seul titulaire des droits

de propriété intellectuelle sur ladite photographie, lui permettant de participer au concours et de remettre le cliché au service des pêches sans porter atteinte aux droits des tiers. La participation au concours et la soumission d'une photographie supposent que chaque participant cède au Service de la Pêche l'ensemble des droits d'exploitation de la photographie. Ainsi, le service de la pêche pourra diffuser librement la photographie sur tout support, notamment sur internet et lors d'exposition libre, à Wallis-et-Futuna et en dehors du territoire, sous réserve de mentionner le nom du photographe, conformément aux objectifs visés en préambule. Le service s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas utiliser les images à titre commercial ou onéreux.

Ladite cession est consentie à titre gratuit.

Article 6 : Présélection

À la suite de la fermeture du dépôt des clichés, un jury composé de professionnels et de passionnés de la photographie, se réunira pour sélectionner par consortium les 10 meilleures photographies qui seront soumises au vote du public en novembre.

Article 7 : Exposition et remise des prix

Ce concours donnera lieu dans un premier temps à une exposition temporaire durant « les vendredis de la pêche durable » les 13, 20 et 27

novembre 2020. Les 10 clichés présélectionnés par le jury seront présentés de manière anonyme où seuls le numéro et le titre du cliché seront indiqués sur la légende. Chaque visiteur pourra voter (une fois seulement !) pour son "Coup de cœur". A la suite de cette exposition, les votes du public détermineront les gagnants de cette première édition, dont la remise des prix se déroulera le 27 novembre, lors de la clôture des « vendredis de la pêche durable ».

Article 8: Valorisation des photographies

Les photographies pourront être présentées lors d'expositions ultérieures, à Futuna et en dehors du territoire dans le cadre de la coopération régionale avec les autres PTOM français dans le Pacifique et en métropole. L'objectif est de valoriser et faire connaître Wallis-et-Futuna, et notamment la pêche et les pêcheurs, au-delà des frontières du territoire.